

Tour principal

Tour suivant

A remplir par le représentant légal ou l' élève majeur

IDENTIFICATION					
INE :	Nom :	Prénom :			
Né(e) le :	Fille <input type="checkbox"/>		Garçon <input type="checkbox"/>		
Nom et adresse du parent représentant légal :					
Fixe :	Port :	E-mail :			
Classe origine :					
Redoublant :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Classe Euro :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
LV1 :	LV2 :				
Observations médicales particulières			Oui ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
<small>(1) Si oui, se rapprocher du chef d'établissement d'origine pour renseigner le dossier médical</small>					

A remplir par le chef d' établissement ou l' équipe éducative

NOTES DE L'ELEVE (à remplir en cas de saisie manuelle)

Reporter la moyenne sur 20 de l'année en cours

Français	Mathématique	LVA	LVB	Physique- chimie	Enseignement professionnel	Arts plastiques	Education musicale	SVT	EPS	Hist-Geo EMC

* Discipline à renseigner uniquement pour les élèves de voie professionnelle

Pour les éventuelles matières sans note, mentionner « NN »

Décision d'orientation							
<input type="checkbox"/> 1ère STMG	<input type="checkbox"/> 1ère STI2D	<input type="checkbox"/> 1ère ST2S	<input type="checkbox"/> 1ère STL	<input type="checkbox"/> 1ère STD2A	<input type="checkbox"/> 1ère STHR	<input type="checkbox"/> 1ère STAV	
<input type="checkbox"/> 1ère générale							

INE :

Nom :

Prénom :

VŒU DE L'ÉLÈVE

A remplir par le représentant légal ou l'élève majeur

A remplir par le chef d'établissement d'origine

	<i>Cochez une seule case par vœu</i>	<i>Série, spécialités ou Familles de métiers</i>	<i>Établissements demandés</i>	<i>Codes vœux (à remplir par l'établissement)</i>	<i>Avis du chef d'établissement (Voie prof.)</i>
1	<input type="checkbox"/> 1ère technologique (*) <input type="checkbox"/> 2nde GT - 2nde STHR <input type="checkbox"/> 1ère professionnelle <input type="checkbox"/> 2nde professionnelle <input type="checkbox"/> 1ère CAP			972	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
2	<input type="checkbox"/> 1ère technologique (*) <input type="checkbox"/> 2nde GT - 2nde STHR <input type="checkbox"/> 1ère professionnelle <input type="checkbox"/> 2nde professionnelle <input type="checkbox"/> 1ère CAP			972	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
3	<input type="checkbox"/> 1ère technologique (*) <input type="checkbox"/> 2nde GT - 2nde STHR <input type="checkbox"/> 1ère professionnelle <input type="checkbox"/> 2nde professionnelle <input type="checkbox"/> 1ère CAP			972	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
4	<input type="checkbox"/> 1ère technologique (*) <input type="checkbox"/> 2nde GT - 2nde STHR <input type="checkbox"/> 1ère professionnelle <input type="checkbox"/> 2nde professionnelle <input type="checkbox"/> 1ère CAP			972	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
5	<input type="checkbox"/> 1ère technologique (*) <input type="checkbox"/> 2nde GT - 2nde STHR <input type="checkbox"/> 1ère professionnelle <input type="checkbox"/> 2nde professionnelle <input type="checkbox"/> 1ère CAP			972	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
6	<input type="checkbox"/> 1ère technologique (*) <input type="checkbox"/> 2nde GT - 2nde STHR <input type="checkbox"/> 1ère professionnelle <input type="checkbox"/> 2nde professionnelle <input type="checkbox"/> 1ère CAP			972	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
7	<input type="checkbox"/> 1ère technologique (*) <input type="checkbox"/> 2nde GT - 2nde STHR <input type="checkbox"/> 1ère professionnelle <input type="checkbox"/> 2nde professionnelle <input type="checkbox"/> 1ère CAP			972	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
8	<input type="checkbox"/> 1ère technologique (*) <input type="checkbox"/> 2nde GT - 2nde STHR <input type="checkbox"/> 1ère professionnelle <input type="checkbox"/> 2nde professionnelle <input type="checkbox"/> 1ère CAP			972	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
9	<input type="checkbox"/> 1ère technologique (*) <input type="checkbox"/> 2nde GT - 2nde STHR <input type="checkbox"/> 1ère professionnelle <input type="checkbox"/> 2nde professionnelle <input type="checkbox"/> 1ère CAP			972	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
10	<input type="checkbox"/> 1ère technologique (*) <input type="checkbox"/> 2nde GT - 2nde STHR <input type="checkbox"/> 1ère professionnelle <input type="checkbox"/> 2nde professionnelle <input type="checkbox"/> 1ère CAP			972	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé

Le total de tous les vœux formulés, y compris le vœu de repli, ne doit pas dépasser 10.

Date :

Signature des représentants légaux :

IMPORTANT : l'affectation est effective quand le candidat la confirme en s'inscrivant auprès de l'établissement d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève. Je m'engage à accepter toute affectation correspondant à l'un des vœux exprimés ci-dessus et à m'inscrire dans l'établissement dans les délais impartis mentionnés sur la notification d'affectation que je recevrai à l'issue du tour informatisé Affelnet-Lycée.

MENTIONS LEGALES

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-Lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale. L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré. Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-Lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves et apprentis en classes de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique. Les personnes habilitées de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés, des services gestionnaires de l'affectation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et du rectorat, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Les droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après la mort s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Le caractère obligatoire des réponses est signalé par le signe *. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun - 110 rue de Grenelle 75007 Paris.

Coordonnées du délégué à la protection des données de l'académie :

Madame Pascale FOULONGANI

Rectorat de Terreville

Les Hauts de Terreville

97233 Schœlcher